

Cote du document:	<u>EB 2021/134/R.41/Add.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>19 b) ii) a)</u>
Date:	<u>10 décembre 2021</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Français</u>

F



Investir dans les populations rurales

République du Burundi

Programme de développement de l'entrepreneuriat rural

Additif

Conseil d'administration — Cent trente-quatrième session
Rome, 13-16 décembre 2021

Pour: **Approbation**

Programme de développement de l'entrepreneuriat rural

Additif

Le Conseil d'administration est invité à prendre connaissance des ajouts et modifications ci-après à apporter au rapport du Président sur le Programme de développement de l'entrepreneuriat rural (EB 2021/134/R.41). Par souci de clarté, les ajouts apparaissent en caractères gras et le texte barré correspond aux suppressions.

À la page 1, le paragraphe 1 est modifié comme suit:

~~« Depuis l'indépendance du pays en 1962, le développement socioéconomique du Burundi est entravé par des crises sociopolitiques et par la fragilité environnementale, économique, sociale et institutionnelle. Le Burundi figure sur la liste harmonisée des pays fragiles en 2022, comme « pays touché par des conflits d'intensité moyenne ». Le Gouvernement burundais s'emploie à améliorer la gouvernance démocratique et le développement socioéconomique. Le climat politique s'est apaisé et la situation de sécurité s'est améliorée, mais elle reste fragile¹. Il convient de noter la survenue récente d'incidents sécuritaires de nature à faire ressortir la persistance de foyers de tensions communautaires. Depuis lors, la situation de sécurité est calme. »~~ **Le développement socioéconomique du Burundi est entravé par des crises sociopolitiques et par la fragilité environnementale, économique, sociale et institutionnelle. Le Burundi figure sur la liste harmonisée des pays fragiles en 2022. Le Gouvernement burundais s'emploie à améliorer la gouvernance démocratique et le développement socioéconomique. Le climat politique s'est apaisé et la situation de sécurité s'est améliorée, mais elle reste fragile¹. Malgré la survenue récente d'incidents, la situation sécuritaire est calme. »**

À la page 1, les deux premières phrases du paragraphe 2 sont modifiées comme suit:

~~« Le Burundi présente une des densités de population les plus fortes d'Afrique (470 sept cent trente mille habitants par kilomètre carré) et compte 12,2 millions d'habitants en 2021. Il figure parmi les pays subsahariens les plus pauvres (72,9% de personnes touchées par la pauvreté). »~~ **442 habitants par kilomètre carré) et compte 12,3 millions d'habitants en 2021. Il figure parmi les pays subsahariens les plus pauvres (64,6% de personnes touchées par la pauvreté). »**

À la page 12, la recommandation est modifiée comme suit:

46. « Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

~~DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Burundi un prêt à des conditions particulièrement concessionnelles d'un montant de dix millions sept cent trente mille dollars des États-Unis (10 730 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.~~ **dix millions sept cent cinquante mille dollars des États-Unis (10 750 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.**

~~DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République du Burundi un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette d'un montant de quarante deux millions neuf cent vingt quatre dollars des États-Unis (42 924 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport. »~~ **quarante-deux millions neuf cent cinquante mille dollars des États-Unis (42 950 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport. »**

¹ Voir <https://news.un.org/en/story/2019/06/1040571>.